

Question orale de Mme Verstraeten : Projection du film « Chez nous » organisé au centre culturel d'Uccle.

Mme Verstraeten signale qu'une citoyenne ucquoise l'a interpellée suite à la projection du film « Chez nous » au Centre culturel d'Uccle le lundi 6 mars. Le débat qui eut lieu après le film était animé par le rédacteur en chef de La Libre Belgique et le journaliste français Jean Quatremer.

Selon la dame, les propos qui ont été émis à cette occasion étaient pour le moins délicats à l'égard des étrangers, des chômeurs et des élus politiques.

Mme Verstraeten aimerait connaître l'identité des organisateurs de cette manifestation. Le cas échéant, quelles mesures pourraient être prises pour empêcher ce type de dérapage ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise que cette manifestation était organisée par La Libre Belgique. Le Centre culturel n'était en aucune manière impliqué dans l'événement en tant que tel, et ce d'autant plus que la réservation était effectuée exclusivement via La Libre Belgique.

Il arrive assez fréquemment que les manifestations organisées au Centre culturel, notamment les spectacles d'humoristes, ne plaisent pas à tout le monde. Mme l'Echevin Gol-Lescot signale à cet égard qu'elle a reçu de nombreux avis critiques après le spectacle de Sam Touzani. De manière générale, les spectacles humoristiques suscitent davantage d'émoi que les débats politiques.

Quoi qu'il en soit, il est exclu que le Centre culturel se livre à la moindre censure. Il serait en effet aberrant qu'un agent du Centre culturel soit présent dans la salle pour interdire aux orateurs d'aborder un problème particulier.

Il est arrivé que certaines associations suscitent de l'inquiétude, mais en règle générale, la commune obtient des réponses à ses interrogations. Le seul cas qui s'est avéré un peu plus complexe est celui d'une manifestation dont les organisateurs n'avaient pas mentionné à l'avance la participation de l'orateur Tarek Ramadan. Il est arrivé au Centre culturel de refuser la location de ses locaux à des organismes qui, de notoriété publique, sont considérés comme non-démocratiques. Il n'y avait évidemment pas lieu de porter un tel jugement sur la projection du film « Chez nous » sous les auspices de La Libre Belgique et de Libération. Mme l'Echevin Gol-Lescot précise que les manifestations intégralement religieuses ne sont pas autorisées car la commune estime qu'elles n'ont pas vraiment leur place dans un centre culturel. Si des appels à la haine étaient proférés au cours de manifestations organisées au Centre culturel, il serait évidemment possible de porter plainte auprès des services de police.